



# ARRÊTÉS

20230011

Département de la Haute-Vienne

République Française

Commune de Chaillac Sur Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Arrêté de voirie

**Arrêté portant réglementation de la circulation lors de travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue du Clos des Vignes (ancienne route de Valette) et allée des Fleurs  
Du 07 Août 2023 au 29 septembre 2023**

Le Maire de la Commune de Chaillac Sur Vienne, Monsieur Jean-Pierre GRANET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L2213-2,

Vu la demande formulée par l'entreprise BATIFOIX sise 10, route des maîtres de Forges 87440 Saint Mathieu en vue de travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue du Clos des Vignes et allée des Fleurs, Préclos.

Considérant qu'il nous appartient de réglementer la circulation,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

## ARRETE

Article 1 : L'entreprise BATIFOIX est autorisée à effectuer les travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue du Clos des Vignes (ancienne route de Valette) et allée des Fleurs, Préclos commune de Chaillac Sur Vienne. La circulation sera interdite à compter du 07 août 2023, sauf aux riverains, aux véhicules de secours et autres véhicules administratifs (collecte des OM, transports scolaires...).

Une déviation sera mise en place par la rue des Giroflées et la rue du Theil.

Article 2 : La chaussée sera remise en état par le bénéficiaire de l'arrêté après travaux.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché et visible par les tiers. Le non-respect de ces articles entraînera la nullité de l'arrêté.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est valable du 07 août au 29 septembre 2023.

Article 6 : Ampliation sera faite à :

- Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie
- Monsieur Le Chef du Centre de Secours de St Junien
- Monsieur Le Chef du Centre de Secours de Rochechouart
- Monsieur Le Responsable du Service des Urgences du Centre Hospitalier de St Junien
- Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
- L'entreprise BATIFOIX.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire ce jour.

En mairie le 02/08/2023

Le 02/08/2023



Le Maire, Jean-Pierre GRANET.



Le Maire, Jean-Pierre GRANET.